



Agglomération

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juin, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro A-2020-44 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4^e JOUR DE JUIN 2020

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Lucie Bourque".

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe